Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine

Fruits à noyau

N°04
07/03/2019

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Fruits à noyau N°04 du 07/03/2019 »

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

Ce qu'il faut retenir

Pêcher

- **Période de floraison :** voir l'encadré « abeille » dans le paragraphe tous fruits à noyau.
- **Cloque :** la période à risque est en cours.
- **Chancre à fusicoccum et monilia fleur :** la période de sensibilité est en cours.

Prunier

- **Puceron vert :** la période d'éclosions est en cours.

Cerisier

- **Bactériose :** le glissement des écailles des bourgeons est une période à risque de contamination.

Tous fruits à noyau

- **Enroulement chlorotique de l'abricotier :** le vol du psylle est en cours.
- **Acariens rouges :** les premières éclosions pourraient débuter dans le courant de la semaine prochaine.

Pêcher

• Stades phénologiques

En Lot-et-Garonne, stade D « on voit la corolle » (BBCH 57) pour les variétés à débourrement tardif ; stade D - F « fleur ouverte » (BBCH 64 à 65) pour les variétés à débourrement précoce.

Stade D « On voit la corolle »

Stade E « On voit les étamines »

Stade F « Fleur ouverte »
(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Cloque

La période de sensibilité du pêcher s'étend de l'ouverture des bourgeons à bois (stade « première pointe verte ») jusqu'à l'étalement complet des premières feuilles. Les pluies ou une hygrométrie élevée rendent le risque de contaminations possible dès lors que la température est supérieure à 7°C.

En parcelle de référence (Lot-et-Garonne, secteur de Clairac), le stade pointes vertes est atteint pour l'ensemble des variétés et les premiers symptômes de cloque sont visibles sur variété à débourrement précoce non protégée.

Symptôme de cloque
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

La période de sensibilité à la maladie est en cours. Les conditions douces et humides sont favorables à la maladie.

• Chancre à fusicoccum et monilia fleur

La sensibilité du pêcher à ces maladies est maximale durant la floraison

Evaluation du risque

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces maladies est à réaliser en fonction du parasite dominant au cours de la saison précédente et des conditions climatiques.

La période à risque est en cours, les conditions douces et humides sont favorables à la maladie.

Mesures prophylactiques : la suppression des momies restées sur les arbres ainsi que des rameaux porteurs de chancres, lors de la taille est indispensable pour la réduction de l'inoculum.

• Oïdium

Le champignon responsable de la maladie, *Sphaerotheca pannosa* se conserve durant l'hiver sous forme de mycélium dans les bourgeons. Au printemps, les bourgeons atteints donnent naissance à des pousses oïdiées qui constituent les foyers primaires.

La période de plus grande réceptivité des fruits s'étend de la chute des pétales au durcissement du noyau. Pour les variétés sensibles (variétés à peau lisse), elle débute à la chute des pétales et pour les variétés plus tolérantes, lorsque le fruit atteint 7 à 8 mm de diamètre (stade de sensibilité maximum du jeune fruit). La gestion des parcelles doit être réalisée en fonction de la sensibilité variétale.

Evaluation du risque

Pour les variétés sensibles et précoces, la période de sensibilité débute à la chute des pétales.

Prunier

• Stades phénologiques

Prunier d'Ente : en Lot-et-Garonne, stade B « bourgeon gonflé » (BBCH 51) à stade C2 « boutons visibles » (BBCH 55).

Stade B « Bourgeon gonflé »

Stade C2 « Boutons visibles »
(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Puceron vert

Outre les dégâts qu'il occasionne (enroulement et crispation du feuillage, déformation des rameaux), le puceron vert peut être vecteur de virus.

En parcelles de référence, les éclosions sont en cours, le pourcentage de bourgeons occupés par des fondatrices augmente.

Jeune puceron vert sur un bourgeon
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

La période d'éclosions est en cours.

La gestion de ce ravageur avant fleur est à réaliser avant le stade D.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144

Cerisier

• Stades phénologiques

En Lot-et-Garonne, stade B « bourgeon gonflé » (BBCH 51) à stade C « boutons visibles » (BBCH53).

Stade B « Bourgeon gonflé »

Stade C « Boutons visibles »
(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Bactériose

Evaluation du risque

La période d'ouverture des bourgeons est propice aux infestations notamment en parcelles contaminées et lors de conditions humides. La gestion des parcelles vis-à-vis des bactérioses doit s'effectuer avant le stade C (BBCH 53).

Mesures prophylactiques : il est indispensable d'agir sur les facteurs favorisants d'une part en raisonnant la fertilisation et l'irrigation sur la phase printanière et estivale et d'autre part en évitant la réalisation de grosses plaies de taille.

Tous fruits à noyau

• Enroulement chlorotique de l'abricotier

L'enroulement chlorotique de l'abricotier (Cf. BSV n°1 du 17 janvier 2019) est une maladie, à ce jour, incurable.

Cette maladie est transmise par un phytoplasme dont le vecteur est le psylle du prunier *Cacopsylla pruni*. Les adultes hivernent sur résineux et migrent en février sur prunus sauvages puis dans les vergers. Seuls les adultes de cette génération hivernante peuvent propager la maladie.

Les battages réalisés sur prunus sauvages ont mis en évidence la présence du psylle *Cacopsylla pruni* depuis la semaine dernière.

Psylle sur bourgeon
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

Le vol du psylle est en cours. L'élimination des arbres malades a du être réalisée.

Méthodes alternatives : en complément de l'arrachage des arbres malades, la mise en place d'une barrière physique vis-à-vis du psylle peut être réalisée par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal. Elle est à réaliser avant le retour des insectes sur les arbres et jusqu'à la fleur, elle est à renouveler en fonction des lessivages.

• Acariens rouges

Selon nos simulations réalisées à partir d'œufs d'acariens rouges placés en étuve et avec des prévisions de températures moyennes de l'ordre de 9 à 11°C pour les jours à venir, les premières éclosions pourraient débuter à partir de la semaine prochaine (12-16 mars) pour les secteurs les plus précoces ou parcelles bien exposées.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144

• Cochenilles

La période hivernale est propice au repérage des foyers de cochenilles (Cf. bulletin n°2 du 7 février 2019).

Mesures prophylactiques : La gestion des cochenilles étant difficile, il est indispensable de privilégier la prophylaxie. Cette dernière passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permet d'éliminer une partie des cochenilles.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144

• Xylébore disparate

L'essaimage des adultes a débuté à la faveur des températures élevées enregistrées en début de semaine dernière.

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences…) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Xylébore englué sur un piège
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare, la mise en place de ces derniers a du être réalisée.

- ## Auxiliaires

Les auxiliaires sont encore discrets mais on peut actuellement observer la présence de petites araignées qui à cette période peuvent être prédatrices de fondatrices de pucerons, des adultes de coccinelle *Chilocorus sp* notamment sur les arbres avec présence d'encroutements de cochenilles et des acariens prédateurs comme *Trombidium sp*.

Coccinelle *Chilocorus sp*
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Trombidium sp
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- ## Période de floraison

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV *« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! »* sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur *www.itsap.asso.fr*

- **Point climatique hiver 2018-2019**

L'hiver météorologique (décembre à février) 2018-2019 a été doux avec une température moyenne supérieure de près de 4°C par rapport à celle de ces 16 dernières années avec de la douceur sur les mois de décembre et février et du froid sur le mois de janvier. Décembre a été supérieur de 2 à 3°C à la moyenne. Janvier a été inférieur aux normales de saison de 0,6 à 2°C et février à été supérieur de 1 à 2,8°C avec des températures avoisinant les 25°C dans la dernière semaine du mois.
Les précipitations ont été proches de la moyenne en décembre, variables selon les sites en janvier et déficitaires en février.

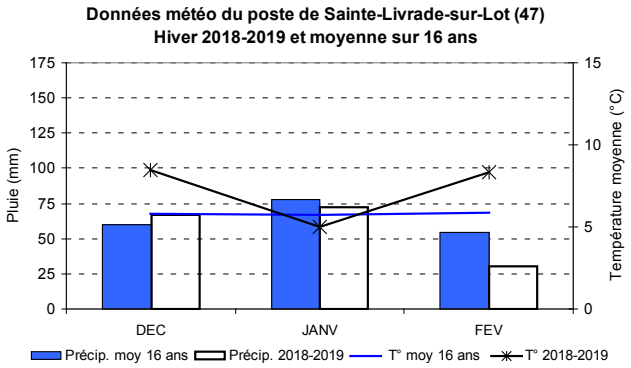

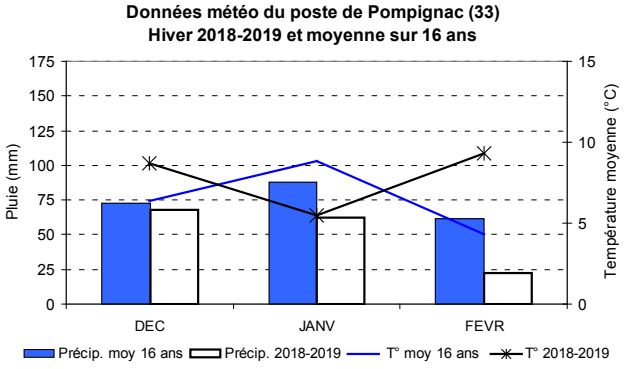

Les températures douces de fin février ont accéléré l'évolution des bourgeons. Avec des températures moyennes journalières supérieures de 2 à 6°C aux normales de saison enregistrées au cours de ces deux dernières semaines, le retard par rapport à 2018, observé lors du dernier bulletin pour les stades phénologiques du pêcher et du prunier, a été rapidement rattrapé. Pour le prunier d'Ente, on note maintenant une avance d'environ 8 jours par rapport à 2018.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Prunier / Pêcher sont les suivantes : BIP, CDA 47, CETA de Guyenne, EPLEFPA de Ste Livrade-sur-Lot, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, SYPRUSI, SYNPPA, UCA France Prune, UPF, UPI

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".